

Le dilemme du déplacement : un examen des problèmes et des préoccupations des personnes déplacées dans l'est du Tchad

« Nous voulons retourner à notre village, mais nous ne pouvons pas retourner à la violence ; nous ne pourrions retourner que si les hommes armés partent »

Depuis le début des importants déplacements internes de population dans l'est du Tchad en 2005, le gouvernement, les agences de l'ONU et de nombreuses organisations humanitaires ont manifesté leurs préoccupations sur le fait que l'aide humanitaire pourrait créer une culture de dépendance ou provoquer des déplacements chez les Tchadiens non affectés par la situation. En conséquence, les camps de personnes déplacées n'ont initialement pas été mis en place. Les Tchadiens fuyant les attaques et la violence ont ainsi dû se débrouiller et trouver refuge dans les communautés avoisinantes qui, malgré leurs propres difficultés, ont accueilli les populations déplacées du mieux qu'elles le pouvaient.

En l'absence d'amélioration de la situation sécuritaire, peu de personnes déplacées retournèrent à leurs villages d'origine. En 2007, de nouveaux déplacements eurent lieu, ce qui accrût le nombre total de personnes déplacées à plus de 155 000, sollicitant au maximum les mécanismes d'adaptation des communautés et l'aide limitée fournie par les ONG. La situation fut qualifiée de catastrophe humanitaire¹ dans les mois qui suivirent et un effort humanitaire à grande échelle fut lancé par l'ONU et les ONG.

La communauté internationale, sous mandat des Nations unies (résolution 1778), décida de déployer une force multidimensionnelle, composée de la

MINURCAT², et l'EUFOR Tchad/RCA³ pour assurer à court terme la protection des camps de réfugiés, des sites de personnes déplacées et de l'aide humanitaire. Cette force fut également déployée afin d'aider le gouvernement tchadien à rétablir la sécurité et retrouver le contrôle administratif et judiciaire sur les zones en litige en vue de stabiliser le pays et de faciliter le retour des personnes déplacées.



L'aide aux personnes déplacées et les politiques de retour demeurent des questions controversées dans l'est du Tchad. Un certain nombre de visions s'affrontent et cherchent à déterminer les mesures à prendre afin d'aider les personnes déplacées à trouver des solutions à long terme pour leurs familles.

Les grands absents de ces débats ont toutefois été les commentateurs les plus importants et les plus avertis : les personnes déplacées elles-mêmes. Afin de remédier à cette omission, CARE a entrepris au printemps 2008 une étude systématique auprès de 315 ménages déplacés et a mené une série d'entretiens avec des groupes de bénéficiaires. En communiquant les résultats de

cette étude dans ce document, nous espérons faire en sorte que les voix des personnes déplacées soient entendues, leurs problèmes pris en compte et leur place à la table de discussion des politiques assurée.

¹ Rapport sur la situation no. 1, année fiscale 2008, « Chad Complex Emergency », avril 2008, USAID.

² Mission des Nations Unies en République Centrafricaine et au Tchad

³ Force de l'Union européenne au Tchad et en République Centrafricaine

Principaux résultats de l'étude

1. 99% des personnes déplacées interrogées ont mentionné les problèmes de sécurité comme étant la première raison les empêchant de retourner à leur village d'origine.
2. 94% ont déclaré qu'ils ne retourneraient pas dans leur village d'origine tant qu'un climat de sécurité durable ne serait pas rétabli.
3. Une vaste majorité (91%) pense que le gouvernement du Tchad a la responsabilité d'assurer un environnement sûr pour le retour ou la réinstallation.
4. Étant donné la situation actuelle, lorsqu'interrogés quant à la meilleure option durable pour le bien-être de leurs familles, seulement 11% des répondants ont déclaré que retourner dans leur village d'origine serait dans leur intérêt. 79% des répondants ont indiqué qu'ils préféreraient s'intégrer dans les sites d'accueil où ils sont présentement installés.

Aperçu des recommandations de CARE

1. Le gouvernement tchadien ne doit pas employer une politique de déplacement ou de promotion des retours pour avancer des objectifs étatiques et de sécurité. Les personnes déplacées doivent jouir de tous les droits (y compris la liberté de circulation) garantis par la loi tchadienne et le gouvernement doit assurer leur protection.
2. Les options de réimplantation et l'aide humanitaire devraient être accordées aux personnes déplacées conformément aux «Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays» de l'ONU. De plus, le niveau et la distribution d'aide ne devraient pas être instrumentalisés. Les ONG devraient veiller à ce que l'aide qu'elles acheminent soit accordée uniquement en fonction des besoins.
3. Les voix et les demandes des personnes déplacées doivent être prises en considération lors de la définition des activités de financement, de programmation et d'installation des personnes déplacées.
4. L'EUFOR et la MINURCAT devraient concentrer leurs efforts sur l'amélioration de la situation sécuritaire et aider à renforcer et à rétablir la présence et le contrôle judiciaire de l'administration gouvernementale sur l'ensemble du territoire tchadien. Ils devraient s'abstenir d'utiliser des projets à impact rapide (PIR) afin d'encourager des retours prématurés dans des zones dangereuses.
5. La communauté internationale devrait accroître son appui aux initiatives locales de résolution des conflits. D'autres solutions durables relatives à la sécurité et à la prestation de services dans les villages d'origine doivent également être trouvées afin de garantir les conditions appropriées pour le retour volontaire et durable des personnes déplacées au Tchad.

Anatomie de la crise des personnes déplacées : les causes des déplacements de population et les inhibiteurs au retour

Historiquement, les différents peuples⁴ de la région d'Assounga ont eu de nombreux accrochages alimentés par le vol chronique de bétail et par les tensions liées à l'utilisation des terres entre les groupes nomades et les groupes sédentaires. Ces incidents ont historiquement été résolus par des initiatives locales de résolution de conflits. Sous la direction de leurs chefs traditionnels, les habitants de la région ont généralement coexisté de façon pacifique avec les tribus voisines installées de part et d'autre de la frontière poreuse avec la région du Darfour au Soudan.

Des attaques transfrontalières inhabituellement violentes et répétées perpétrées par des miliciens jenjawed contre des villages des départements de Dar-Sila et d'Assounga de la région d'Ouaddaï à la fin de 2005 conduisirent aux premiers déplacements massifs de population dans l'est du Tchad. L'armement et l'instrumentalisation des milices jenjawed et d'autres groupes tant au Tchad qu'au Soudan sont l'un des principaux facteurs responsables de l'augmentation du niveau de violence observée. Dans la région d'Assounga (de même qu'au Soudan voisin), ces attaques furent presque exclusivement dirigées vers des villages non arabes.

Beaucoup de personnes interrogées ont rapporté avoir été chassées de leurs foyers, avoir vu leurs maisons brûler et leurs villages pillés à la suite du retrait des forces gouvernementales de la région, ce qui permit aux assaillants d'envahir leurs villages en toute impunité. Après les attaques aveugles initiales dans la région de Borota, certaines tribus locales se joignirent ou conspirèrent avec les milices jenjawed afin de se protéger eux-mêmes et de protéger leurs biens, de résoudre des griefs de longue date ou d'avoir accès à des terres et du bétail supplémentaires.

Les personnes déplacées ont également mentionné une cause interne pour une partie de la violence : leurs chefs furent sollicités pour soutenir certains groupes armés anti-gouvernementaux, soit par la participation directe dans leurs campagnes et / ou par le paiement d'une taxe par famille. Certaines tribus ou groupes ethniques sont devenus l'objet d'attaques et d'expulsions pour avoir refusé de payer cette taxe tandis que d'autres tribus des mêmes villages n'ont pas subi le même sort.

Avec l'augmentation des déplacements des groupes rebelles et le potentiel d'intensification des conflits internes, les forces gouvernementales furent redéployées de leurs garnisons en zones isolées et de certains postes frontaliers vers les grandes villes (Abéché, Goz-Beida, Guereda, etc). Ceci créa un vide sur le plan de la sécurité dans lequel la violence transfrontalière et interrégionale put se propager librement.

⁴ Composés de personnes de différentes ethnies : Ouaddaï, Arabes, Mimi Massalite, Fur et Dadjo.

Ces combats entre les différents groupes ethniques s'aggravèrent lorsque le gouvernement tchadien appuya directement certains groupes non arabes. Ceux-ci furent dans certains cas organisés en tant que milices locales armées par le gouvernement et chargées d'assurer leur « protection » en cas d'attaques⁵.

Certaines milices profitèrent de l'absence d'autorités administratives ou traditionnelles pour résoudre de vieilles querelles familiales et régler des litiges fonciers. Les personnes déplacées du camp de Goundiang ont par exemple déclaré avoir été dépossédées de leurs terres et de leurs biens par leurs voisins et/ou tribus des villages environnants. Il leur était donc impossible de retourner dans leurs trois principaux villages, leurs voisins les ayant expropriés par la force de leurs maisons et de leurs champs.



« Je connais certains de ceux qui ont effectué les attaques, qui sont venus et ont volé nos affaires et ont tué les hommes dans mon village. Je ne peux donc pas y retourner tant que la sécurité ne sera pas revenue. »

~Citation d'une entrevue dans le site d'Arkum

La paix et la stabilité, l'unique voie à suivre pour un retour v

98% des répondants ont déclaré craindre de nouvelles attaques et ne pas pouvoir retourner dans leurs villages d'origine tant que la sécurité ne serait pas rétablie. Dans les trois sites étudiés, les personnes déplacées ont estimé être protégées à la fois des attaques intercommunautaires et des attaques transfrontalières. La distance de la frontière, la capacité des villageois à se défendre et la présence de travailleurs humanitaires étrangers ont été citées comme des facteurs ayant un effet positif sur la sécurité.

⁵ Les Dadjo en particulier, qui étaient initialement les plus touchés par les attaques et les déplacements.

La plupart des conflits entre les communautés d'accueil et les personnes déplacées sont résolus par des réunions des chefs et des anciens. Dans un certain nombre de cas, les populations d'accueil ont bénéficié d'aide et de services après avoir hébergé des personnes déplacées dans leurs villages, ce qui a grandement facilité les relations. Cela dit, la rareté des ressources naturelles (eau, bois et terres) et la concurrence pour celles-ci ainsi que d'autres griefs commencent à éprouver l'hospitalité manifestée par certaines communautés d'accueil. Ceci a été particulièrement évident à Goundiang où l'accès aux ressources et aux services par la population déplacée a été restreint, créant une division entre elle et ses hôtes.

Dans les villages d'origine, les chefs y étant retournés ne se sentaient pas à l'aise d'inviter les populations déplacées à revenir, étant donné qu'ils avaient peu confiance en la gendarmerie ou l'armée tchadienne (ANT) pour les protéger et / ou empêcher de futures attaques. Peu d'entre eux avait entendu parler du déploiement de l'EUFOR, ou de son mandat de protection civile.

Malgré des initiatives locales et positives de résolution de conflits qui ont permis à quelques familles déplacées de rentrer chez elles et qui ont sans doute réduit le nombre d'incidents de sécurité dans la région de Borota, les tensions interethniques persistent et de nombreux chefs Massalite craignent toujours de nouvelles attaques transfrontalières et / ou interethniques.

Ils ont souligné qu'ils ne pouvaient pas reconstituer leurs troupeaux, ni reconstruire leurs demeures par crainte d'attirer une attention non désirée et de provoquer des représailles. Certains ont envoyé les membres de leur familles vivre dans des sites de personnes déplacées et ont expédié le bétail et les biens qu'ils ont réussi à rescaper des attaques loin de leur village.

« Je ne peux pas dire que la situation est assez sûre pour que les autres retournent car nous n'avons pas la force de mettre fin aux attaques des milices jenjawed. »

Recommandations

Des solutions pour retrouver une sécurité durable dans les régions d'origine doivent être trouvées avant d'encourager les retours volontaires.

La communauté internationale devrait accroître son appui pour des initiatives locales de résolution des conflits et devrait, par l'intermédiaire de la mission de

l'ONU MINUCART-EUFOR, encourager et appuyer le gouvernement tchadien dans le rétablissement des services administratifs, judiciaires, de sécurité et sociaux, ceux-ci étant tous des conditions préalables pour une paix durable et un éventuel retour des personnes déplacées.

Le rôle du gouvernement

La réponse initiale et inadéquate du gouvernement aux besoins des personnes déplacées peut en partie être expliquée par le manque de ressources et par l'absence d'un organisme gouvernemental en charge de l'intervention. Une fois que ceci fût corrigé, le gouvernement offrit sa collaboration, permit l'accès et l'acheminement de l'aide de la communauté internationale et coopéra à l'établissement de plusieurs écoles et centres de santé dans les zones à forte concentration de personnes déplacées.

Cela étant dit, au moment où la crise entre dans sa troisième année, il y a peu d'efforts concertés pour répondre aux besoins de base de la population déplacée dans les villages d'accueil ou pour rétablir l'autorité administrative, le contrôle ou des services de base dans les zones de retour litigieuses.

La grande majorité des personnes déplacées estime que le gouvernement tchadien est responsable du rétablissement de la sécurité et des services sociaux dans leur village d'origine. Bien peu cependant pouvaient imaginer quand ou comment cela pourrait se concrétiser. Ce sentiment est partagé par ceux que la nécessité a poussé à retourner dans leur village d'origine malgré le climat d'insécurité prédominant.

En dépit de l'absence de protection ou de services dans les villages d'origine des personnes déplacées, le gouvernement a maintenu son objectif d'encourager les retours prématurés. En fait, il a été dit que « la stratégie semble être axée sur la préservation de la stabilité du gouvernement et de l'intégrité du territoire contre les rebelles tchadiens, mais pas nécessairement sur la sécurité des civils⁶. »

⁶ « Internally Displaced in Chad: Trapped Between Civil Conflict and Sudan's Darfur Crisis » p. 21 (juillet 2007). Conseil des réfugiés et Centre de surveillance des déplacements internes norvégiens.

Recommandations

Le gouvernement tchadien ne devrait pas utiliser les déplacements ou une politique de promotion des retours pour avancer des objectifs étatiques et de sécurité. Les personnes déplacées doivent jouir de tous les droits (y compris la liberté de circulation) garantis par la loi tchadienne et le gouvernement doit assurer leur protection.

Une politique et un cadre pratique pour identifier les villages et les modalités pour les besoins de retour doivent être identifiés; la sélection des zones et l'aide à acheminer devraient être approuvées par le gouvernement tchadien, la population déplacée, l'ONU et la communauté internationale apportant son assistance.

Le rôle de la communauté internationale: une solution rapide ou une solution à long terme?

Alors que la sécurité se détériorait et que les organismes humanitaires subissaient des attaques répétées, la communauté internationale réagit par le déploiement d'une mission de l'ONU dans l'est du Tchad (MINURCAT, selon les termes de la résolution 1778). Les objectifs de cette mission étaient d'améliorer la situation en matière de sécurité, de protéger les populations civiles à risque (réfugiés soudanais, personnes déplacées et civils en danger) et d'établir un environnement sûr pour l'acheminement de l'aide humanitaire (principalement par la composante militaire de la mission, l'EUFOR).

Au moment de l'étude, la mission des Nations Unies et de l'Union européenne, quoique retardée, était progressivement déployée et certains des convois de reconnaissance avaient transité par les sites de personnes déplacées. Un certain nombre d'incidents survinrent. De façon inexplicable, les membres d'un convoi informèrent les personnes déplacées du camp d'Arkum qu'elles devaient se préparer à rentrer chez elles et leur demandèrent de quel appui elles auraient besoin pour ce faire. Un deuxième convoi fonça dans un barrage routier de fortune lors d'une soirée et provoqua la panique parmi les habitants⁷.

Malgré la visibilité de plus en plus grande de la force, très peu de personnes déplacées comprennent son rôle ou ont associé sa présence avec le rétablissement de la sécurité. De plus, de tels incidents n'inspirent pas les personnes déplacées à avoir confiance.

La MINURCAT et certains pays contribuant à l'EUFOR ont toutefois manifesté leur intérêt à

⁷ Ces incidents ont été signalés à l'EUFOR, qui a déclaré qu'il prendra des mesures pour éviter qu'ils se répètent.

encourager un retour rapide et ceci est particulièrement inquiétant. Bien qu'il y ait de façon compréhensible une pression politique considérable pour que le déploiement de l'EUFOR au Tchad soit une réussite, le meilleur indicateur pour en évaluer le succès ne devrait pas être le nombre de personnes déplacées retournant à leur village d'origine, mais plutôt le nombre de zones sécurisées pour le retour des populations. Nous craignons que l'utilisation de projets à impact rapide (PIR) dans les zones de retour, en l'absence d'un cadre global de solutions durables, soit contre-productive à long terme et puisse conduire les personnes retournées prématurément dans des zones dangereuses à une nouvelle victimisation et à de nouveaux déplacements.

En outre, comme MINURCAT n'ayant pas la capacité d'entreprendre ses propres PIR, elle a demandé à des ONG de gérer ses PIR en son nom dans les villages qu'elle juge appropriés pour le retour de personnes déplacées. Tel qu'elle le dit elle-même, MINURCAT a les trois priorités suivantes : 1) créer un climat de sécurité, 2) contribuer à rétablir la capacité du gouvernement à gérer et à maîtriser son territoire administratif et 3) contribuer à jeter les bases d'un nouveau système judiciaire au Tchad. Toutefois, elle a choisi de ne pas utiliser le financement des PIR à ces fins, mais a plutôt décidé d'utiliser les PIR pour fournir eau, éducation et autres services aux communautés d'origine afin d'encourager les retours rapides. Les ONG doivent maintenir leur impartialité et leur neutralité et ne pas servir d'intermédiaires pour ces PIR à moins que les conditions pour un retour sécuritaire, volontaire et durable telles qu'indiquées dans les *Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays* soient présentes.

Recommandations

L'EUFOR et la MINURCAT devraient concentrer leurs efforts à améliorer la sécurité et à renforcer et rétablir la présence administrative et judiciaire et le contrôle du gouvernement sur le territoire tchadien.

Les projets à impact rapide (PIR) ciblant les besoins des personnes déplacées dans les villages d'origine ne devraient pas être entrepris pour encourager les retours dans des zones dangereuses.

La réponse humanitaire

Les familles déplacées d'Allacha, de Goundiang et d'Arkoum n'ont pas été assistées de façon suffisante. Ayant reçu seulement 2 distributions alimentaires (1600 calories par jour) partielles ou irrégulières dans la dernière année, ils survivent en combinant l'aide reçue avec les revenus de petites activités génératrices de revenus, telles que l'agriculture et la collecte de graines et de plantes sauvages. En moyenne, les ménages ont des provisions alimentaires pouvant durer deux semaines et auront probablement des difficultés à la période annuelle de soudure (entre juillet et septembre).

De nombreuses familles ont déjà recours à la vente des biens qu'il leur reste et des quelques articles non alimentaires reçus par les ONG (bâches en plastique, savon) afin d'acheter de la nourriture.

Des projets distribuant des semences et des outils agricoles ont permis à un certain nombre de familles d'enrichir leur alimentation et d'augmenter leurs revenus. Toutefois, ces programmes ne leur ont pas permis de devenir autosuffisantes sur le plan alimentaire. La plupart des familles déplacées durent payer une rente pour cultiver de modestes terres de qualité inférieure et un certain nombre de familles vulnérables n'ont pas été en mesure de participer à ces programmes. Les récoltes n'ont pas été assez abondantes pour couvrir les besoins nutritionnels de base ni stocker des semences céréalières pour la prochaine saison de plantation.

De manière générale, les besoins médicaux ont été couverts gratuitement par le gouvernement dans les sites plus centraux et par les cliniques mobiles des ONG dans les sites plus éloignés. La couverture vaccinale, les programmes d'alimentation thérapeutique et la surveillance épidémiologique ont jusqu'à maintenant été largement assurés. Un des principaux défis fut d'offrir des services de soins d'urgence et spécialisés, situation à laquelle le Ministère de la Santé et ses partenaires devraient remédier. Alors que la crise liée au déplacement se prolonge, il est à craindre que la mise en place d'une politique de recouvrement des coûts et une réduction des services offerts soient susceptibles d'avoir des répercussions importantes sur l'état de santé des populations déplacées. Il nous a été rapporté qu'un certain nombre de services de soins de santé

n'étaient plus offerts gratuitement. Par conséquent, certaines familles déplacées ont ainsi déclaré ne pas avoir les moyens d'obtenir des soins médicaux.

Bien que des écoles aient été construites et que des projets d'éducation aient été mis sur pied pour les enfants déplacés et les communautés d'accueil, la gratuité de l'enseignement pour les enfants déplacés (principe directeur numéro 23) a été gravement compromise. Les frais de scolarité, les uniformes et le matériel scolaire n'ont pas été fournis gratuitement, ce qui a entravé l'accès à l'éducation des familles les plus pauvres. Sur le site d'Arkoum par exemple, un certain nombre de répondants ont expliqué qu'ils gardaient leurs enfants à la maison parce que les frais de scolarité de 500 francs CFA et le coût des fournitures scolaires étaient hors de leur portée.



Fait inquiétant, de nombreuses personnes déplacées ont indiqué que le manque d'aide forçait leurs familles à se séparer pour trouver des moyens de subsistance. Il nous a été rapporté que des adolescents étaient partis vers les villes⁸ et que des femmes et des enfants avaient déménagé à proximité des camps de réfugiés où la rumeur courait que l'aide alimentaire était plus importante. De plus, malgré les risques potentiels, des familles envoyèrent certains de leurs membres à leurs villages d'origine pour tenter de s'occuper de leurs champs abandonnés.

Trop souvent, ces mécanismes de survie ne firent qu'accroître les difficultés de protection et la vulnérabilité des personnes déplacées.

C'est dans cette optique que l'augmentation récente des annonces d'accroissement du financement pour les activités d'appui au retour des personnes déplacées par les principaux bailleurs de fonds au Tchad est déconcertante. La communauté internationale doit faire preuve de vigilance et faire en sorte que la sous-assistance des sites de personnes déplacées soit à la fois corrigée et non utilisée comme une tactique de refoulement. Elle ne doit pas non plus utiliser l'aide dans les villages d'origine comme une tactique d'attraction pour provoquer artificiellement un retour prématuré de personnes déplacées dans des zones où les conditions pour un retour durable ne sont actuellement pas présentes.

⁸ Il existe également des rapports crédibles faisant état de recrutement par des groupes armés.

Recommandations

L'aide devrait être accordée aux personnes déplacées en accord avec les « Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays » des Nations Unies.

Les donateurs devraient continuer à financer des projets humanitaires et de transition dans les sites de personnes déplacées et les villages environnants, et ne pas succomber aux pressions politiques de cibler leur financement principalement dans les villages d'origine.⁹

Les organismes humanitaires doivent fournir une assistance équivalente dans les sites de personnes déplacées, les zones de réinstallation et les villages d'origine afin que la liberté de choix des personnes déplacées soit maintenue et que leurs décisions ne soient pas contraintes ou basées uniquement sur l'accès à l'aide.

Aperçu des Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays¹⁰

P1: Les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays jouissent, sur un pied d'égalité, en vertu du droit international et du droit interne, des mêmes droits et libertés que le reste de la population du pays.

P15: Les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays ont le droit d'être protégées contre le retour ou la réinstallation forcés dans tout lieu où leur vie, leur sûreté, leur liberté et/ou leur santé seraient en danger.

P18: Toutes les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays ont droit à a) aliments de base et de eau potable, b) abri et logement, c) vêtements appropriés, d) services médicaux et installations sanitaires.

P28: Les autorités compétentes ont le devoir de créer des conditions propices au retour librement consenti, dans la sécurité et la dignité, des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays dans leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, ou à leur réinstallation volontaire dans une autre partie du pays, ainsi que de leur fournir les moyens nécessaires à cet effet.

P24--26. Les personnes déplacées à l'intérieur de leurs propre pays et les personnes chargées de l'aide humanitaire doivent être protégées des attaques et l'aide doit être accordée selon les besoins.

⁹ Groupe d'étude sur les personnes déplacées IASC à N'Djamena, 28 avril 2008, "Cadre stratégique pour la recherche de solutions durables en faveur des populations affectées par le déplacement à l'est du Tchad".

¹⁰ Résumé de « Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays » – situé au http://www.reliefweb.int/ocha_ol/pub/idp_gp/idp_fr2.htm 15 avril 2008.

Méthodologie

Les conclusions et recommandations de ce rapport ont été obtenues en réunissant 20 entrevues avec des praticiens de terrain, un échantillonnage à l'aveuglette de 15 groupes et ménages déplacés (à la fois dans les sites de personnes déplacées et dans les villages d'origine), suivis par un échantillonnage systématique (par questionnaire) de 315 ménages déplacés dans trois sites de personnes déplacées : Arkoum, Goundiang et Allacha. La recherche sur le terrain a été effectuée en mars et avril 2008.

Des recensements de sites ont été menés afin de déterminer le nombre total de ménages déplacés, chaque ménage étant défini comme une habitation distincte ou une hutte. 3 150 huttes ont été ainsi identifiées et un échantillonnage de 10% (315 ménages) a été choisi (92 à Allacha, 50 à Goundiang et 172 à Arkoum). L'enquête a été menée dans une hutte sur 10 et les données ont été saisies dans les 3 jours suivant la fin de l'enquête.

Toutes les entrevues ont été menées par le personnel de CARE Tchad. Les entrevues ont été tenues confidentielles. Les citations ne sont pas attribuées et ne vont pas nécessairement de pair avec les photos de ce rapport.

Nota bene : Bien que certaines recommandations et conclusions du rapport puissent être pertinentes à la situation des déplacements dans l'ensemble de l'est du Tchad, il convient de noter que notre principale préoccupation et compréhension de la situation provient de notre expérience d'accompagnement des populations déplacées dans la région d'Assoungha où CARE travaille principalement.



Énoncé sur la politique de CARE au Tchad Juin 2008

Auteur et chercheur :

Steve Cornish
Conseiller en politiques chez CARE Canada
stevec@care.ca

*Avec la précieuse collaboration du bureau de CARE au Tchad et de l'équipe terrain de Hadjer Hadid. Des remerciements particuliers à Nicolas Palanque et Mohamed Mohamedoun.

Personne ressource – Bureau pays

Anne Wood
Directrice-assistante de bureau pays - Est
annewood_care_tchad@yahoo.com

